



**KARATE
CANADA**
CHAMPIONNAT
NATIONAL
CHAMPIONSHIPS
2024



JULY 4-7 JUILLET
PLACE BELL • LAVAL • QUÉBEC

KARATECANADA.ORG



KARATE
CANADA



Avec la participation financière de
Québec

Funded by the
Government
of Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada



Mot du président de Karaté Canada

Au nom du conseil d'administration de Karaté Canada, j'aimerais souhaiter la bienvenue (à nouveau) à tous les participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada de 2024 qui auront lieu à Laval.

Les Championnats de 2023, qui se sont déroulés à Laval, se sont caractérisés par l'excellence des installations, du lieu de compétition et de l'emplacement. La seule différence en 2024 est l'ajout d'une journée supplémentaire pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'inscriptions d'athlètes et pour assurer le bon déroulement du tournoi. Karaté Québec organisera encore une fois l'événement conjointement avec Karaté Canada, ce qui a toujours donné lieu à d'excellents événements.

La prochaine édition des Championnats du monde juniors, cadets et des moins de 21 ans de la WKF aura lieu en octobre 2024 à Venise, en Italie. Comme toujours, les Championnats nationaux de Karaté Canada sélectionneront les athlètes qui représenteront le Canada à cet important événement. Les Championnats nationaux sont aussi importants pour la sélection de l'équipe nationale senior alors que nous passons à un nouveau format de qualification pour les Championnats du monde seniors de la WKF qui auront lieu en 2025 au Caire, en Égypte.

Le monde du sport amateur au Canada continue d'évoluer, et pour le mieux. Les initiatives de sport sécuritaire, maintenant connues sous le nom du programme Sport sans abus, continuent d'influencer la façon dont Karaté Canada se comporte, la façon dont il s'attend à ce que les athlètes, les entraîneurs et les officiels se comportent, et la façon dont nous nous traitons tous les uns les autres. L'un des principes clés du karaté est que nous commençons et finissons par le respect. Ce respect ne doit pas seulement être présent sur le tatami, mais il doit aussi imprégner la façon dont nous menons nos affaires au niveau international, national, provincial et dans nos dojos. La formation (encadrement, respect et sport, prise de décision éthique, etc.) est essentielle pour nous aider à réaliser ce que nous aurions



dû faire depuis le début. Les abus dans le sport prennent de nombreuses voies et de nombreuses formes, des plus évidentes aux plus subtiles. Nous devons continuer à nous opposer à toutes les formes d'abus dans le sport et à nous éduquer pour reconnaître que les comportements que nous avons pu considérer comme innocents ou acceptables ne le sont vraiment pas.

J'ai hâte de voir les athlètes, les entraîneurs et les officiels, nouveaux et anciens, à Laval, où nous célébrerons une fois de plus l'amour de notre sport et verrons le meilleur du karaté canadien dans l'esprit de la compétition et du sport sans abus.

Cordialement,



Craig Vokey
Président
Karaté Canada

Mot du président de Karaté Québec

C'est avec grand plaisir que le conseil d'administration et le comité d'organisation de Karaté Québec accueillent les athlètes et les familles à la Place Bell de Laval pour une deuxième année consécutive dans le cadre des Championnats nationaux de Karaté Canada, du 4 au 7 juillet 2024.

Forts de l'expérience de l'année dernière, nous avons mis tout en œuvre pour faire de cet événement un grand succès.

Si vous visitez Laval pour la première fois, vous découvrirez que la Place Bell est un endroit idéal pour assister à des événements sportifs de toutes sortes. Bien plus que le domicile du Rocket de Laval, le club-école affilié aux Canadiens de Montréal, la Place Bell est un lieu multisports situé au cœur de Laval, entouré d'hôtels, de restaurants et d'une variété de boutiques, ce qui vous permet de participer à une variété d'activités familiales.

Les Championnats de juillet 2024 permettront de sélectionner les meilleurs athlètes canadiens qui feront partie d'Équipe Canada. Toute l'équipe se réjouit de vous retrouver à Laval pour ces Championnats.

Bonne chance à tous,



François Désormeaux
Président, Karaté Québec



Mot du maire de Laval

Laval, une destination urbaine de nature

Laval se distingue par ses quartiers chaleureux, son centre-ville attrayant, ses activités hors du commun, son système de transport, son offre en agrotourisme et ses nombreux espaces verts.

Notre destination possède incontestablement tous les atouts nécessaires pour plaire aux différents types de clientèles, que vous recherchez pour vos événements corporatifs, familiaux, culturels ou sportifs.

Choisir Laval pour vos événements, c'est choisir une ville dynamique, durable, sécuritaire, accessible et ouverte sur le monde. Grande ville urbaine, Laval stimule la créativité, encourage l'innovation et favorise l'engagement et la mobilisation de la collectivité.

Comme vous, nous travaillons sans relâche pour nous assurer que les organisateurs et les participants aux événements ayant lieu sur notre territoire vivent une expérience exceptionnelle.

Bienvenue à Laval!

Stéphane Boyer — Maire de Laval

Ville de Laval



Mot de la gestionnaire des événements de Karaté Canada

Ce bulletin vise à aider les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) dans leurs préparatifs. Il contient des renseignements généraux sur l'événement et sur l'admissibilité.

N'hésitez pas à communiquer avec moi à cheryl.tataryn@karatacanada.org si vous avez des questions de logistique. Les questions sur la haute performance peuvent être adressées à rodney.hobson@karatecanada.org.

Au plaisir de vous revoir!

Sincères salutations,



Cheryl Tataryn
Gestionnaire des événements
Karaté Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1
1.1 DATES	1
1.2 SITE	1
1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT	1
1.4 BILLETS	2
1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE 2	
1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION 2	
1.7 PERSONNES-RESSOURCES	3
2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS	4
3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES	7
3.1 DÉFINITIONS	7
3.2 OBJET	7
3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE	7
3.4 ADMISSIBILITÉ	8
3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ	8
4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024	10
5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	12
5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS	12
6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	14
6.1 KARATEGI	14
6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE	14
6.3 COQUILLE	15
6.4 MASQUE	15
6.5 CASQUE	15
6.6 GANTS	15

6.7	PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS	15
6.8	PROTÈGE-DENTS.....	15
6.9	DRAPEAUX SUR LES GIS	15
6.10	PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES	15
7.	ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS	17
8.	ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE.....	18
8.1	KATA ET KUMITÉ JUNIOR	18
8.2	KUMITÉ SENIOR.....	18
8.3	KATA SENIOR.....	19
9.	ARBITRES ET OFFICIELS	20
9.1	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	20
9.2	HÉBERGEMENT DES ARBITRES ET OFFICIELS	20
9.3	RÉUNION POUR ARBITRES.....	20
10.	PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS	21
11.	ENREGISTREMENT/ACCREDITATION	23
12.	CATÉGORIES – CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024	24
12.1	KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES	24
12.2	KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES.....	24
12.3	KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES.....	24
12.4	KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES.....	24
13.	ATHLÈTES DE PARAKARATÉ.....	25
13.1	ADMISSIBILITÉ	25
13.2	PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES*	25
13.3	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PARAKARATÉ.....	26
14.	TÊTES DE SÉRIE.....	28
14.1	CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ).....	28
14.2	CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ).....	28
14.3	CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ).....	28
15.	FORMULES D'ÉLIMINATION	30
15.1	CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL	30

15.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL.....	30
16. REPRISE VIDÉO.....	31
17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION.....	32
18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE.....	33
18.1 RÈGLES.....	33
18.2 RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE.....	34
19. FRAIS D'INSCRIPTION.....	36
20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION.....	37
21. HÔTELS OFFICIELS.....	38
22. TRANSPORT TERRESTRE.....	42
23. MÉDIAS SOCIAUX.....	43
24. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES.....	43
25. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.....	43
26. HORAIRE.....	44
26.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS.....	44
26.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION.....	44
27. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL.....	45
ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER.....	xlvi
ANNEXE 2 – CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE.....	xliv
ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS.....	li
ANNEXE 4 – TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L'ÂGE.....	liii
ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024.....	liv
ANNEXE 6 – BANQUET DE REMISE DES PRIX.....	lv
ANNEXE 7 – DATES IMPORTANTES.....	lvi
ANNEXE 8 – ÉQUIPEMENT DE KUMITE EXIGÉ.....	lix
ANNEXE 9 – LISTE DE KATAS OFFICIELS.....	lx

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 DATES

Dates de compétition : 4-7 juillet 2024

1.2 SITE



PLACE BELL

1950, rue Claude-Gagné
Laval (Québec) H7N 0E4

Les jours de compétition, le transport entre l'hôtel et le site sera fourni aux participants accrédités. L'horaire sera envoyé peu de temps avant la compétition.

La Place Bell propose des services alimentaires. Les participants sont également invités à profiter des nombreux restaurants aux alentours, mais doivent comprendre qu'on ne peut apporter de la nourriture de l'extérieur sur le site.

1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT

Karaté Canada webdiffusera cet événement en direct. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web et nos médias sociaux.

1.4 BILLETS

Pour la commodité des OPTS, des participants, des partisans, des amis et des membres de la famille, les billets de spectateurs pourront être achetés en ligne ou au guichet.

On pourra acheter des billets d'un jour ou un laissez-passer pour les quatre jours des Championnats. Les billets sont offerts à prix réduit en prévente. **L'événement sera gratuit pour les enfants de neuf ans et moins.**

Profitez du tarif préférentiel pour les billets achetés avant le mercredi 3 juillet.

<https://buytickets.at/karatecanada/1110774>

1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE

Karaté Canada adhèrera à toutes les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales.

Au moment de la publication du présent bulletin d'information, aucune mesure précise d'atténuation des risques, y compris celles pour la COVID-19, ne sera appliquée pour les Championnats nationaux.

Notez toutefois que les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales pourraient changer. Karaté Canada avisera les participants de tout changement dès qu'elle en prend connaissance.

1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION

Karaté Canada recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance voyage qui couvrira leurs frais médicaux s'ils devaient recevoir des soins ou rester sur place pour des raisons médicales.

1.7 PERSONNES-RESSOURCES

Soutien technique

Stéphane Rivest

Directeur du tournoi

Courriel : riveststef@gmail.com

Soutien non technique

Cheryl Tataryn

Gestionnaire des événements

Courriel : cheryl.tataryn@karatecanada.org

Formulaires médicaux et soutien

Gillian Benson

Gestionnaire de programmes, Karaté Canada

Courriel : gillian.benson@karatecanada.org

Haute performance

Rodney Hobson

Responsable technique des sports et président du comité de haute performance

Courriel : rodney.hobson@karatecanada.org

2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS

Tous les participants aux Championnats nationaux doivent adopter une conduite exemplaire, du moment où ils quittent leur domicile jusqu'à ce qu'ils y retournent.

Tout comportement contraire à l'esprit des championnats ou toute infraction à un règlement ou à une politique de Karaté Canada, de l'hôtel ou du site entraînera la prise de mesures disciplinaires.

Karaté Canada s'engage à offrir un environnement sportif, professionnel et bénévole où tout le monde sera traité avec respect et dignité. Chaque individu a droit à un environnement favorisant l'égalité des chances et interdisant les pratiques discriminatoires. Karaté Canada ne tolérera aucun acte de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de bizutage ou de tout autre comportement similaire.

Les participants aux Championnats nationaux 2024 – athlètes, entraîneurs, représentants d'équipe, officiels, membres du personnel et bénévoles – devront faire ce qui suit :

- Montrer le même respect qu'ils souhaiteraient recevoir en retour.
- Traiter les hôtels officiels et le site de compétition, ainsi que le personnel et les autres clients, avec respect et soin.

Tout dommage résultant des actions d'un participant entraînera la prise de mesures disciplinaires. Le participant et/ou son OPTS devront verser un dédommagement financier.

- Traiter tous les autres participants de manière juste, peu importe leur genre, origine ethnique, couleur de peau, orientation sexuelle, religion, croyance politique ou statut économique.
- Se comporter de manière à être un modèle et un digne représentant de leur sport et de leur province.
- Respecter les règles et les politiques de Karaté Canada et de la WKF.
- Respecter la vie privée et la dignité des autres en ne divulguant pas des renseignements personnels sans leur consentement, à moins que la loi l'exige.
- Aspirer de façon constante aux plus hautes normes de conduite et projeter une image positive du karaté et de leur province.

- Éviter de critiquer les athlètes, les entraîneurs, les représentants d'équipe, les officiels, les membres du personnel et les bénévoles.
- S'abstenir d'utiliser un langage vulgaire, insultant, harcelant ou autrement offensif.
- Respecter la dignité d'autrui. Tout comportement physique ou verbal qui constitue du harcèlement ou de l'abus est inacceptable.
- Ne pas consommer de drogues ou d'autres substances interdites ou améliorant la performance, ni encourager ou tolérer leur usage.
- Ne pas fournir de drogues à autrui ni fournir des boissons alcooliques ou des produits du tabac à des personnes mineures.
- Compétitionner en faisant preuve de franc jeu et d'honnêteté.
- Éviter de faire usage de produits du tabac sur le site de compétition ou à d'autres endroits où c'est interdit.
- S'adresser aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels, aux bénévoles, aux organisateurs de l'événement, aux spectateurs et à quiconque est lié aux Championnats nationaux de manière courtoise et respectueuse.
- Agir d'une façon qui rendra honneur aux Championnats nationaux, au karaté et à eux-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur du site et/ou de la zone de compétition.
- Veiller à leur propre sécurité et à celle d'autrui.
- Se comporter avec une attitude positive et fondée sur le soutien.
- Se conformer aux lois et aux règlements de la province et de la municipalité où se déroule les Championnats nationaux.
- Se préparer pour la compétition.
- Être responsable de tous leurs articles personnels (pièces d'identité, effets personnels, équipement, etc.).

Serment de l'athlète

Au nom de tous les compétiteurs et compétitrices, je promets que nous participerons aux Championnats nationaux 2024 tout en respectant et en obéissant aux règlements qui le gouvernent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans l'esprit du karaté-do, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

Serment de l'entraîneur

Au nom de tous les entraîneurs et des autres membres de l'entourage des athlètes, je promets que nous nous engagerons à veiller à ce que l'esprit sportif et l'éthique soient pleinement respectés et observés tout au long des Championnats nationaux 2024 en accord avec les principes fondamentaux du sport et dans l'esprit du karaté-do.

Serment de l'officiel

Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Championnats nationaux 2024 en toute impartialité, en respectant et en appliquant les règles qui les régissent, dans l'esprit du karaté-do.

3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

Karaté Canada souhaite faire un rappel de sa politique en matière d'admissibilité et des exigences relatives à la citoyenneté pour la participation aux Championnats nationaux 2024, dont le libellé est reproduit ci-après :

3.1 DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

- a) « Jours » : nombre de jours ouvrables (sans tenir compte des week-ends et des jours fériés);
- b) « Participant » : toute personne inscrite comme athlète auprès d'une association de karaté provinciale ou territoriale membre en règle de Karaté Canada.

3.2 OBJET

La présente politique a pour objet de déterminer l'admissibilité des participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada.

3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique à tous les participants, tels que définis dans les définitions.

La présente politique ne s'applique qu'aux questions d'admissibilité qui pourraient se poser avant les Championnats nationaux.

Les questions d'admissibilité se posant dans le cadre de la compétition ou des événements organisés par des groupes autres que Karaté Canada, y compris ses associations membres, seront traitées en vertu de leurs politiques sauf si demandé et accepté par Karaté Canada à son entière discrétion.

3.4 ADMISSIBILITÉ

Les participants ne pourront concourir aux Championnats nationaux que s'ils répondent à l'exigence suivante :

Être titulaire d'un passeport canadien.

Karaté Canada acceptera également les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Tous les participants devront prouver qu'ils répondent à l'exigence stipulée à l'article 6 de la présente politique dans les 10 jours précédant le début de la compétition. Karaté Canada communiquera aux OPTS le système ou la méthode à utiliser. La preuve consistera du document suivant :

- Passeport canadien valide

Après examen de toutes les preuves applicables, le directeur général, ou la personne désignée, déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité du participant en vertu de la présente politique. Le participant jugé inadmissible ne pourra participer aux Championnats nationaux.

Tout participant qui fournira des renseignements erronés ou trompeurs pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la politique en matière disciplinaire de Karaté Canada.

Veillez SVP NOTER: les passeports devront porter le nom, date de naissance, et genre, tels qu'ils apparaissent dans Sportdata. Tout athlète ayant besoin de renouveler son passeport afin de remplir ces critères peuvent demander une lettre de soutien de la part de Karaté Canada pour assurer un processus efficace. Toute demande pour une lettre de soutien sera confidentielle. Pour plus d'informations veuillez SVP contacter Gillian Benson à gillian.benson@karatecanada.org.



4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

Karaté Canada invitera automatiquement aux Championnats nationaux 2024 les athlètes qui appartiennent à au moins une des quatre catégories suivantes :

1. Tous les athlètes seniors détenant un statut (International A, B ou C, ou National A), indépendamment de tout changement de catégorie de poids dans les catégories seniors de kumité, en date du 31 décembre 2023.
2. Tous les médaillés des Championnats nationaux 2023, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
3. Les deux membres du bassin de l'équipe nationale les mieux classés de chaque catégorie (à la fin de la saison 2023), indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
4. Les athlètes du bassin de l'équipe nationale (kata et kumité) qui ont l'âge requis et qui ont obtenu, au cours de la saison 2023-2024 de Karaté Canada :
 - a) au moins une cinquième place dans un événement de la ligue jeunesse de la WKF en 2023-2024 ou aux Championnats panaméricains juniors 2023 ou;
 - b) au moins une septième place aux Championnats du monde junior 2023 ou
 - c) au moins une cinquième place dans un événement Série A de la WKF en 2023-2024 ou;
 - d) au moins une cinquième place dans un événement Ligue d'excellence K1 en 2023-2024.

Conformément aux quatre points ci-dessus, les invitations qui seront automatiquement envoyées à certains athlètes pour les Championnats nationaux 2024 viseront uniquement la discipline pour laquelle l'athlète a obtenu une médaille ou un classement.



Les athlètes de kumité invités automatiquement peuvent s’inscrire aux Championnats nationaux 2024 dans n’importe quelle catégorie d’âge et/ou de poids où ils sont admissibles, peu importe la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur invitation automatique.

5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté (déclarés auprès de Karaté Canada et qui ont payé leurs droits d'adhésion), et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

À noter : Les membres du bassin de l'équipe nationale senior de kumité doivent participer à titre de membres de leur équipe provinciale ou territoriale (dans les compétitions individuelles et par équipe) et doivent être jugés admissibles conformément aux critères de leur province ou territoire.

5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

5.1.1 Kumité individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de trois (3) concurrents par catégorie de kumité individuel, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (eu égard à la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.2 Kumité par équipe

Pour l'heure, Karaté Canada ne prévoit pas offrir aux OPTS la possibilité d'inscrire des athlètes aux catégories de kumité par équipe lors de cette compétition. Seules les catégories individuelles de kumité y seront présentées.

5.1.3 Kata individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5.1.4 Kata par équipe

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum d'une (1) équipe de kata.

Karaté Canada acceptera aussi les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

5.1.5 Parakaraté

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

***** IMPORTANT : Pour que les inscriptions individuelles de ses athlètes et de ses entraîneurs soient valides, chaque OPTS doit effectuer le paiement intégral des droits d'adhésion pour 2024, et le bureau de Karaté Canada doit avoir reçu tous les renseignements sur les personnes inscrites avant le vendredi 28 juin 2024.**

6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout l'équipement (y compris l'uniforme/le karategi) doit être celui approuvé par la WKF. Cette section est conforme aux règles de la WKF au moment de la publication.

6.1 KARATEGI

Conformément au règlement de compétition de la WKF en vigueur, le port de karategis ayant de la broderie de couleur aux épaules est permis dans TOUTES les catégories (kata et kumité) aux Championnats nationaux de Karaté Canada 2024.

Le port de karategis ayant de la broderie bleue, rouge ou blanche aux épaules est donc permis. Le cas échéant, le port de karategis ayant de la broderie or aux épaules n'est permis que pour les champions du monde en titre de la WKF (aucune autre couleur permise).
(Exemples de broderie rouge aux épaules.)



6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE

Le port du protecteur corporel WKF est obligatoire pour tous les compétiteurs.

Le port du protège-poitrine féminin est obligatoire pour les athlètes qui compétitionnent en kumité féminin.

Pour les U14 uniquement:

- Le port du protège-poitrine est facultatif pour les athlètes qui concourent dans les catégories féminines.

- Le protecteur corporel DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE le type approuvé par la WKF porté par-dessus le gi.

6.3 COQUILLE

Obligatoire pour tous les athlètes masculins en kumité.

6.4 MASQUE

Le port du masque est interdit.

6.5 CASQUE

Le casque de la WKF est OBLIGATOIRE dans les catégories moins de 14 ans. Veuillez SVP noter que les athlètes qui ne pourront pas acheter leur propre casque avant les Nationaux pourront se servir d'un casque appartenant à Karaté Canada.

6.6 GANTS

Les participants doivent avoir une paire de gants bleus et une paire de gants rouges **approuvées par la WKF** (ou de protège-mains).

6.7 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS

Les participants doivent avoir une paire de protège-pieds et de protège-tibias bleus et une paire de protège-pieds et de protège-tibias rouges **approuvées par la WKF**.

6.8 PROTÈGE-DENTS

Obligatoire pour tous les athlètes en kumité.

6.9 DRAPEAUX SUR LES GIS

Nous rappelons aux OPTS et aux athlètes que seuls les drapeaux des provinces sont autorisés sur les karategis. **Les drapeaux canadiens ne seront pas acceptés.**

6.10 PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Les médaillés doivent se rendre dans la zone de présentation des médailles dès que les officiels en font la demande. Ils doivent porter leur survêtement provincial. Les pantalons de gi ou des pantalons noirs approuvés par l'OPTS avec le blouson du survêtement sont aussi acceptés.



Les shorts et accessoires (casquettes, téléphones cellulaires, drapeaux, etc.) ne seront pas acceptés.

Les athlètes doivent se chauffer convenablement ou être nus pieds (les sandales ne seront pas acceptées).

7. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté, et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS :

Toutes les exigences de formation et de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui s'appliquent à cette compétition sont décrites à l'annexe 6 (ces exigences varient selon le nombre d'entraîneurs par équipe provinciale ou territoriale).

Tout niveau de formation ou de certification du PNCE supérieur aux niveaux prévus à l'annexe 6 sera également considéré comme valide. Karaté Canada vérifiera tous les titres de compétence et les dossiers des entraîneurs du PNCE par l'entremise du Casier (la base de données en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs) après la date limite d'inscription et avant le début de la compétition. Des circonstances atténuantes justifiant la non-conformité à ces exigences peuvent être considérées par Karaté Canada, à titre exceptionnel et moyennant une justification suffisante.

Recommandations du comité du PNCE aux OPTS :

- On recommande aux organismes provinciaux ou territoriaux de karaté de consulter les relevés de leurs entraîneurs dans le Casier pour vérifier s'il leur manque des formations ou des certifications.
- Les entraîneurs et les responsables du PNCE sont invités à communiquer avec le comité du PNCE pour qu'il les aide à planifier et à offrir les modules en ligne propres au sport nécessaires.

8. **ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE**

Veillez noter les renseignements suivants relativement à l'âge d'admissibilité des participants aux Championnats nationaux de Karaté Canada 2024.

8.1 **KATA ET KUMITÉ JUNIOR**

Les athlètes cadets, juniors et U21 peuvent concourir dans la catégorie d'âge à laquelle ils seront admissibles au premier jour des Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2024 (PKF) (prévu le 29 août 2024). Pour participer aux Championnats nationaux 2024 dans la catégorie jeunesse, les athlètes doivent avoir l'âge requis (12 ou 13 ans) le premier jour de la compétition (4 juillet 2024).

Les participants de toutes les catégories doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans une catégorie donnée aux événements internationaux clés de la saison 2024-2025 (à la date de ces événements, notamment les Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2024 [PKF]), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans ces catégories.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

8.2 **KUMITÉ SENIOR**

Les athlètes senior doivent avoir au moins 18 ans le premier jour des Championnats nationaux 2024.

Les athlètes de la catégorie U21 peuvent s'inscrire dans les catégories seniors.

Les athlètes âgés de 17 ans qui auront 18 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2025 (PKF), prévu le 23 mai 2025, **ne peuvent pas** s'inscrire dans la catégorie kumité senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de

la saison 2024-2025 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

8.3 KATA SENIOR

Les athlètes senior doivent avoir au moins 16 ans le premier jour des Championnats nationaux 2024.

Les athlètes âgés de 16 à 20 ans peuvent participer aux épreuves individuelles dans les catégories seniors individuelles et par équipe. (Veuillez noter que l'âge minimum requis pour les catégories seniors de kata individuel et par équipe aux compétitions internationales est de 16 ans.)

Les athlètes âgés de 15 ans qui auront 16 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2025 (PKF), prévu le 23 mai 2025, ne peuvent pas s'inscrire dans la catégorie kata senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2024-2025 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

9. ARBITRES ET OFFICIELS

9.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Dans le cadre des Championnats nationaux 2024, Karaté Canada n'acceptera que les officiels qui répondent aux critères suivants :

- a) détenteur d'une licence internationale (WKF ou PKF, juge ou arbitre);
- b) détenteur d'une licence nationale A de Karaté Canada (juge ou arbitre).
- c) Les candidats aux postes d'arbitre et de juge, de même que les détenteurs de licence probatoire, doivent solliciter l'approbation de la Commission d'arbitrage pour pouvoir participer.

9.2 HÉBERGEMENT DES ARBITRES ET OFFICIELS

Karaté Canada est heureux de soutenir les arbitres et les officiels qui voyagent en leur offrant l'hébergement pendant les Championnats nationaux de 2024.

Ce soutien couvrira le prix de la chambre et les taxes et est basé sur une occupation double (deux par chambre).

De plus amples renseignements seront fournis aux arbitres/officiels participants par l'entremise du président/président intérimaire du Comité des officiels.

Remarque : Pour les officiels qui résident dans un rayon de 75 km de Laval, une allocation kilométrique sera versée pour leur déplacement quotidien, au lieu de l'hébergement partagé.

9.3 RÉUNION POUR ARBITRES

Une réunion en présentiel pour arbitres aura lieu immédiatement avant le début de la compétition à 8h le jeudi 4 juillet à la Place Bell.

10. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS

Tous les participants, athlètes, entraîneurs, arbitres et délégués doivent être préinscrits en ligne par leur OPTS via le site Web Sportdata.

Toutes les délégations des OPTS doivent avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site de l'événement et au processus de préinscription. Toutes les équipes doivent utiliser les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour la préinscription en ligne lors des Championnats nationaux 2024. Si vous n'avez pas encore de nom d'utilisateur et de mot de passe, veuillez faire une demande en ligne sur le site Web de Sportdata.

Pour de plus amples renseignements sur la préinscription des équipes à l'aide du logiciel, tous les gérants d'équipe sont priés de contacter directement l'équipe de soutien technique de Sportdata à office@sportdata.org.

Les équipes/associations provinciales et territoriales sont responsables de la qualité et de l'exactitude des données d'inscription fournies.

L'inscription dans Sportdata fermera le 5 juin 2024. Les inscriptions pourront être modifiées jusqu'au 10 juin; **tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

LIEN SPORDATA POUR L'INSCRIPTION:

https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung_info_main.php?active_menu=calendar&vern=8244#a_eventhead

LIENS TRACKIE POUR L'INSCRIPTION:

- **Athlètes:** sent to PTSO team leadership
- **Entraîneur.e.s et personnel de soutien:**
<https://secure.karatecanada.org/club/CoachesLaval2024>
- **Arbitres:** <https://secure.karatecanada.org/club/RefereesLaval2024>



- Représentant.e.s OPTS:
<https://secure.karatecanada.org/club/PTSOLeaders>



11. ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION

L'enregistrement officiel débutera le 2 juillet, dans la salle **A-15** de l'hôtel **Sheraton Laval**.

Les accréditations des participants/inscrits seront alors remises aux gérants d'équipe (ou à leurs représentants désignés), qui les distribueront à leurs équipes respectives.

12. CATÉGORIES – CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

Les catégories non para en vigueur à l'épreuve sont les suivantes :

12.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans)
- Cadet (14-15 ans*)
- Junior (16-17 ans*)
- U21 (18-20 ans*)
- Senior (16 ans et plus*)

12.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES

- Cadet/junior (14-17 ans*)
- U21 (18-20 ans*)
- Senior (16 ans et plus*)

12.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans*) : -42 kg, -47 kg, -52 kg, +52 kg
- Cadet (14-15 ans*) : -47 kg, -54 kg, -61 kg, +61 kg
- Junior (16-17 ans*) : -48 kg, -53 kg, -59 kg, -66 kg, +66 kg
- U21 (18-20 ans*) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg
- Senior (18 ans et plus) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg

12.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES

- Jeunesse (12-13 ans*) : -40 kg, -45 kg, -50 kg, -55 kg, +55 kg
- Cadet (14-15 ans*) : -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, +70 kg
- Junior (16-17 ans*) : -55 kg, -61 kg, -68 kg, -76 kg, +76 kg
- U21 (18-20 ans*) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg
- Senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

(** Voir les exceptions possibles dans la section [Admissibilité en fonction de l'âge](#) de ce bulletin.)

REMARQUE : Il n'y aura ni catégorie ouverte ni catégorie par équipe de kumité aux Championnats nationaux 2024.

13. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ

Karaté Canada organisera des compétitions de kata pour les hommes et femmes de niveaux junior ou adulte aux Championnats nationaux 2024.

Tous les athlètes ayant un handicap doivent être inclus comme membres à part entière de l’alignement de l’équipe provinciale/territoriale et recevoir le même accès aux entraînements de l’équipe, le même uniforme et le même financement pour les Championnats nationaux. Les équipes provinciales/territoriales sont responsables d’inscrire les athlètes ayant un handicap via Sportdata avec leurs autres athlètes.

13.1 ADMISSIBILITÉ

- Le handicap de l’athlète doit être considéré comme permanent.

	U16	SENIOR***
Para	5 juillet 2008 au 4 juillet 2012	Le 4 juillet 2008 ou avant

Les athlètes de parakaraté doivent envoyer à leur OPTS un formulaire médical, ainsi qu’une attestation de leur déficience et le code de celle-ci.

Les catégories d’âge suivantes (hommes/femmes dans chaque catégorie para) seront : U16 et Senior comme identifié dans la matrice des âges.

13.2 PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES*

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d’offrir un calibre de compétition adéquat.

Les athlètes atteints de plus d’un handicap ne pourront concourir que dans une seule catégorie sportive. Les athlètes sont classifiés en fonction des critères de déficience de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Tous les athlètes concourront même s’il n’y a qu’un seul participant par catégorie.

1. **K-10 Déficience visuelle** – doit concourir les yeux bandés a) masculin b) féminin (K-11 moyen, K-12 grave)

2. **K-21 Déficience intellectuelle** – QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. a) masculin b) féminin

3. **K-22 Déficience intellectuelle** – trisomie 21 a) masculin b) féminin

4. **K-23 Déficience intellectuelle** – autisme a) masculin b) féminin

5. **K-30 Déficience physique** – avec fauteuil roulant – doit concourir en fauteuil roulant a) masculin b) féminin

6. **K-40 Déficience physique, mobilité réduite debout** – doit concourir sans fauteuil roulant a) masculin b) féminin

(* Karaté Canada avisera ses membres de ces changements le plus tôt possible, le cas échéant.)

Karaté Canada base ses catégories de parakaraté sur les modèles actuels de déficiences admissibles de la Fédération mondiale de karaté (WKF) et du Comité international paralympique (CIP).

Des renseignements détaillés peuvent être consultés à ce lien :
[Règlements de la WKF pour le parakaraté](#) (en anglais)

13.3 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PARAKARATÉ

- Pour faire partie de cette catégorie, un athlète doit avoir un handicap permanent admissible et fournir des documents médicaux détaillant son diagnostic et son état de santé actuel.
- Les catégories sont énumérées dans les règles de classification des sports; celle à laquelle appartient un athlète est déterminée par un classificateur.
- Les points bonus compensatoires seront accordés conformément à la LISTE MAÎTRESSE DE PARAKARATÉ DE LA WKF. Les athlètes non classifiés doivent soumettre tous les documents utilisés pour déterminer la catégorie sportive et participer à une évaluation un ou deux jours avant la compétition pour déterminer le nombre de points bonus

compensatoires qui seront accordés. Si un seul athlète participe dans une catégorie, KC se réserve le droit d'annuler l'évaluation.

- Pour plus d'informations, y compris sur la représentation internationale et les exigences spécifiques aux divisions, veuillez consulter le site : [Le guide de référence du programme Para Karaté.](#)
- Les formulaires de diagnostic médical (MDF) (voir le guide de référence du programme Para) et les documents associés doivent être envoyés par courriel à Gillian Benson - gillian.benson@karatecanada.org au plus tard le 12 juin 2024.

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat. Les athlètes recevront des points dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

14. TÊTES DE SÉRIE

Les têtes de série des catégories individuelles aux Championnats nationaux 2024 de Karaté Canada seront établies comme suit (priorité décroissante).

14.1 CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2023 dans la même catégorie.

Le classement est fonction du résultat : le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

14.2 CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre athlètes les mieux classés de KC dans la même catégorie au 15 juin 2024**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2023 dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

** Le statut de membre du bassin de l'équipe nationale ne sera pas pris en compte au moment de la sélection des têtes de série ou de l'événement.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

14.3 CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ)

- Les athlètes ayant un statut international dans la même catégorie (A, puis B, puis C, en ordre décroissant du classement KC)**.

- Les athlètes ayant un statut national dans la même catégorie (en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les quatre médaillés des Championnats nationaux 2023 dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

* Les athlètes n'ont pas à être membres en règle du bassin de l'équipe nationale au moment des Championnats nationaux.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe aux Championnats nationaux dans la catégorie où il/elle a obtenu le statut mentionné, les points de classement ou la médaille.

15. FORMULES D'ÉLIMINATION

Karaté Canada utilisera les formules et formats d'élimination suivants pour les différentes divisions individuelles aux Championnats nationaux de Karaté Canada 2024.

15.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL

Le format de compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

(S'il y a seulement trois athlètes dans une catégorie, une formule de tournoi à la ronde sera employée.)

15.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL

Le format de la compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions; toutefois, comme pour les compétitions antérieures, un match supplémentaire aura lieu (dans chaque catégorie de quatre athlètes ou plus) entre les vainqueurs du repêchage pour déterminer la troisième place et la quatrième place.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés troisième et quatrième.

Note : Les athlètes qui s'affronteront pour la troisième place pourront répéter un kata effectué dans une ronde antérieure.

16. REPRISE VIDÉO

Karaté Canada entend donner aux entraîneurs l'accès à la reprise vidéo instantanée dans les rondes de médailles des catégories de kumité individuel. Ce système serait administré conformément aux règles de la WKF.

17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

Sauf indication contraire dans le bulletin d'information de l'événement, le règlement des Championnats nationaux 2024 de Karaté Canada sera celui de la WKF pour le kata et le kumité, publié et en vigueur au 4 juillet 2024.

18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

18.1 RÈGLES

18.1.1 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : écart de poids admissible

Le poids des athlètes qui participent aux Championnats nationaux 2024 de Karaté Canada doit se situer dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Un écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes, par rapport aux limites inférieure et supérieure de la catégorie est toutefois toléré.

Exemples :

- Homme U 21 ou senior, catégorie kumité -75 kg : poids cible acceptable de 66,80 kg à 75,19 kg;
- Femme U 21 ou senior, catégorie kumité -61 kg : poids cible acceptable de 54,50 kg à 61,49 kg.

18.1.2 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

Tout athlète dont le poids ne respecte pas les limites inférieure et supérieure d'une catégorie, écart de 0,2 kg pour les hommes et de 0,5 kg pour les femmes compris, sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Les catégories de poids doivent être respectées, avec l'écart de poids autorisé conformément au point 1 ci-dessus.

- a) Les athlètes de kumité dont le poids est supérieur à la limite maximale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.
- b) Les athlètes de kumité dont le poids est inférieur à la limite minimale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

18.1.3 Athlètes des catégories jeunesse, cadet et junior : limites de poids

1. Un athlète dont le poids se situe à 2 kg de la limite inférieure de la catégorie de poids dans laquelle il est inscrit sera autorisé à concourir dans cette catégorie au Championnat national junior 2024.
 2. Un écart de 0,2 kg pour les hommes et 0,5 kg pour les femmes par rapport à la limite supérieure d'une catégorie de poids est toléré chez tous les athlètes de kumité.
 3. Tout athlète de kumité dont le poids est supérieur (écart de 0,2 kg/ 0,5 kg compris) ou inférieur (écart de 2 kg compris) à la limite de poids de sa catégorie sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.
- Tout athlète de kumité dont le poids dépasse la limite supérieure, y compris la variance supérieure ou la variance inférieure de 2 kg, ne sera pas autorisé à concourir, dans quelque catégorie que ce soit.

18.2 RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

Les pesées auront lieu le jeudi 3 juillet 2024 au Sheraton Laval. En voici le protocole :

1. La pesée officielle se déroulera la veille du début des compétitions.
 - a) Pesée « hâtive » pour certains athlètes : 7 h 15 à 8 h [précisions au point 14].
 - b) Pesée « régulière » : 8 h à 12 h (midi).
 - c) Pesée « dernière chance » : 16 h à 16 h 45 [précisions au point 16].
 - d) Le responsable de la pesée inscrit le poids authentifié sur le document d'identification de l'athlète.
1. Une fois la période de pesée officielle terminée, toute demande de pesée devra faire l'objet d'une procédure d'appel exceptionnelle auprès du directeur général de Karaté Canada.
2. Tous les athlètes doivent se présenter à la pesée durant la période de pesée officielle affichée. Toutefois, si le nombre d'athlètes s'avère plus élevé que prévu, la période initialement allouée à la pesée pourrait être prolongée.
3. Pour la pesée, les athlètes portent habituellement un short et un t-shirt, mais peuvent être autorisés à se faire peser en sous-vêtements ou nus s'ils le désirent.

4. Des paravents seront installés autour de l'aire de pesée pour préserver l'intimité des athlètes.
5. Aucun spectateur ne doit être présent pendant la pesée.
6. Un entraîneur, ou son représentant désigné, doit assister à la pesée pour chacune des équipes. Il ne devra en aucun cas intervenir dans le processus de pesée.
7. Les athlètes sont pesés par des responsables de même sexe qu'eux. Aucune personne de sexe opposé n'est admise dans l'aire de pesée officielle, sans exception.
8. À leur arrivée, les athlètes doivent présenter leur accréditation officielle pour l'événement. Ceux qui ne l'ont pas en leur possession ne seront pas admis à la pesée, sans exception.
9. Tout athlète dont le poids ne respecte pas l'écart de 0,2 kg pour les hommes et 0,5 kg pour les femmes sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.
10. Les athlètes identifiés par leur entraîneur comme perdant du poids en prévision de la pesée, et dont le poids n'excède pas de plus de 2 kg la limite supérieure de leur catégorie de poids, pourraient pouvoir se présenter à une période de pesée hâtive.
11. Le nombre maximal de places par province pour la pesée hâtive est établi selon le ratio suivant :

Taille de	<25	25-50	51-75	76-100	>100
Nombre maximal d'athlètes pour la pesée « hâtive »	3	4	5	6	7

12. Une pesée de la « dernière chance » est prévue à l'intention de ceux qui cherchent à faire le poids. Aucune restriction quant aux athlètes qui peuvent se présenter à cette pesée, qui aura lieu à la fin de la journée de pesée, de 16 h à 16 h 45.

19. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Inscription individuelle : 200 \$
- Inscription kata par équipe : 225 \$

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE N'EST PERMISE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ EN CAS D'ANNULATION.

À NOTER :

Les athlètes qui annulent leur inscription au plus tard le 7 juin 2024 pour des raisons médicales, et qui présentent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada avant cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins 50 \$ de frais d'administration.

Veillez noter que les frais d'inscription sont **non remboursables** pour toute autre raison et qu'aucun remboursement ne sera fourni, quelle que soit la raison, à partir du **8 juin 2024**.

Les inscriptions peuvent être modifiées jusqu'au 10 juin 2024; **tous les changements sont assujettis à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

TOUS LES PAIEMENTS DOIVENT ÊTRE FAITS PAR TRANSFERT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT.

Les virements doivent être envoyés à Karaté Canada au plus tard le **10 juin 2024**, avec une confirmation par courriel à treasurer@karatecanada.org.

Veillez utiliser les renseignements suivants :

Bénéficiaire : Karaté Canada

Adresse du bénéficiaire : 500, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1W7

N° de compte : 2058626

N° de transit : 30015

N° de la banque : 815

Adresse de la banque :

C.D. Cœur-de-l'Île

1080, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H2

21. HÔTELS OFFICIELS

Tous les participants inscrits au Championnat national DOIVENT loger à l'un des hôtels officiels.

SHERATON LAVAL

2 grands lits : 215 \$ (double)

- Troisième et quatrième personnes : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

1 très grand lit : 215 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

1 très grand lit, avec accès au salon Club : 280 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

C'est à cet hôtel qu'auront lieu l'accréditation, les réunions et le banquet de remise des prix.

- Hôtel spacieux et moderne
- Stationnement gratuit
- Wi-Fi gratuit dans les chambres
- Salle de sports, piscine intérieure chauffée et bain-tourbillon
- **Toutes les séances d'entraînement avant la compétition se tiennent ici.**

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **31 mai 2024**.

Représentante de l'hôtel
Clara Santos, csantos@ghgc.ca



LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT

- **Dépôt de 50 % pour le bloc attendu : 19 avril 2024**
- **Paiement final : 18 juin 2024**

L'enregistrement se fait à **15 h**. L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

HILTON MONTRÉAL-LAVAL

Deux grands lits : 215 \$ (double)

- Troisième et quatrième personnes : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Un très grand lit : 215 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Un très grand lit, avec accès au club corporatif : 280 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Un suite avec très grand lit : 340 \$ (double)

Chambre spacieuse avec grand réfrigérateur, table de cuisson et micro-ondes.

- Canapé-lit pouvant accueillir une ou deux personnes.
- Troisième et quatrième personnes : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)
- Hôtel spacieux et moderne
- Stationnement gratuit
- Wi-Fi gratuit dans les chambres
- Salle de sports, piscine intérieure chauffée et bain-tourbillon

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **31 mai 2024**.

Représentante de l'hôtel
Clara Santos, csantos@ghgc.ca



LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT

- **Dépôt de 50 % pour le bloc attendu : 19 avril 2024**
- **Paiement final : 18 juin 2024**

L'enregistrement se fait à **15 h**. L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL

Deux grands lits : 204 \$ (quadruple)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Un grand lit : 204 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Date limite de réservation : **3 juin 2024**

L'enregistrement se fait à **16 h**.

- Piscine intérieure
- Salle de sport
- Petit réfrigérateur dans les chambres
- À un jet de pierre du Sheraton Laval

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **3 juin 2024**.

Représentante de l'hôtel
Halima Diallo, coordonnatrice des ventes
Tél. : 450 682-2645
Télécopieur : 450 682-2098
halima.diallo@investhotels.com



LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT

Veuillez communiquer avec Halima pour le paiement.

L'enregistrement se fait à **16 h**.
L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

Une carte de crédit ou un dépôt de garantie sera exigé pour les frais accessoires à la réception, au moment de l'enregistrement.

GRAND TIMES HOTEL – CENTROPOLIS

Deux grands lits : 245 \$ (quadruple)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Un grand lit + un très grand lit Murphy : 245 \$ (quadruple)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Paiement final dû : **18 juin 2024**

L'enregistrement se fait à **16 h.**

- Piscine intérieure
- Salle de sport

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **3 juin 2024**.

Représentante de l'hôtel :

Sophie Ponte

Directrice adjointe des opérations

450-639-5000

operationlaval@timeshotel.ca



LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT

Veillez communiquer avec Halima pour le paiement.

L'enregistrement se fait à **16 h.** L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

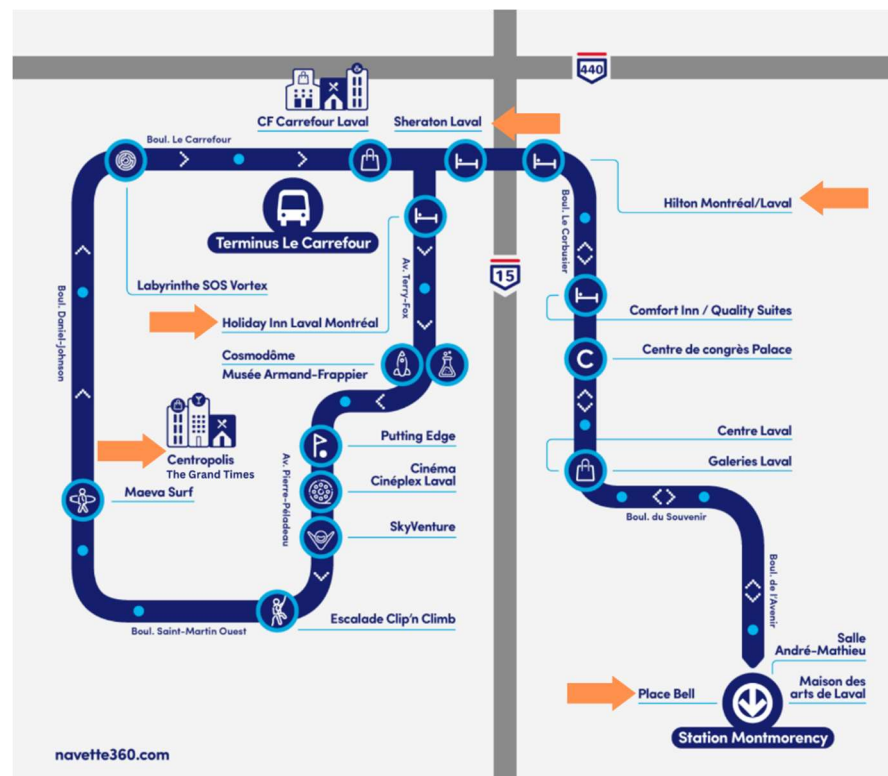
Une carte de crédit ou un dépôt de garantie sera exigé pour les frais accessoires à la réception, au moment de l'enregistrement

22. TRANSPORT TERRESTRE

Les participants accrédité auront à leur disposition des navettes qui transporteront les délégations entre les hôtels hôtes officiels et le Sheraton Laval pour l'entraînement des équipes (selon l'horaire de l'entraînement), ainsi qu'entre les hôtels hôtes officiels et la Place Bell au début et à la fin de chaque journée de compétition. Un horaire officiel sera communiqué aux OPTS à l'approche de l'événement.

Les personnes non accréditées et/ou les participants qui souhaitent explorer Laval pendant leur temps libre pourront prendre la navette 360, un service de transport gratuit qui passe en boucle devant tous les hôtels officiels de l'événement ainsi que devant la Place Bell. Pour plus d'informations, visitez le site :

<https://stlaval.ca/practical-info/deals/360-shuttle>



Le transport de l'aéroport ou vers l'aéroport est la responsabilité des participants.

23. MÉDIAS SOCIAUX

Les Championnats nationaux 2024 de Karaté Canada approche à grands pas et nous voulons rester en contact avec vous! Suivez Karaté Canada sur Instagram, [Facebook](#) et [Twitter](#) pendant toute la compétition.

Instagram et Twitter : @KarateCanada

Facebook : <https://www.facebook.com/Karate-Canada-459465044133223/?fref=ts>

Le mot-clic officiel des Championnats nationaux de Karaté Canada 2024 est #KCNationals2024. N'oubliez pas de l'utiliser dans toutes vos publications!

24. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les informations concernant l'horaire d'entraînement seront partagées à une date ultérieure

25. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture des Championnats nationaux 2024 se tiendra le **jeudi 4 juillet** à 8 h 30.

Les athlètes sont attendus sur le site de compétition à 8 h au plus tard pour la préparation du défilé. Les athlètes devront porter leurs survêtements provinciaux.

Le transport terrestre est offert aux athlètes et aux membres du personnel accrédités. L'horaire officiel sera diffusé avant l'événement.

Les OPTS ont jusqu'au **lundi 1^{er} juillet 2024** pour soumettre le nom de leur porte-drapeau et la raison de sa sélection à cheryl.tataryn@karatecanada.org.

Votre drapeau provincial et sa hampe seront fournis à votre gérant d'équipe au moment de l'accréditation.

Nous vous demandons de repasser votre drapeau et de l'installer sur sa hampe de manière à ce que votre porte-drapeau l'ait en avance.

26. HORAIRE

26.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS

L'horaire des activités sera publié dans un bulletin à venir.

26.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Tous les détails au sujet de l'horaire de la compétition seront disponibles sur Sportdata dès le **lundi 1^{er} juillet 2024**. Le lien pour y accéder sera d'ici là publié par Karaté Canada. **Veillez noter que cet horaire peut être modifié.**

27. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL

Tous les concurrents (kata, kumité et parakaraté) doivent remettre une décharge de responsabilité, un formulaire de renonciation et un rapport médical dûment remplis et signés **par le biais de Trackie (voir section 10)** pour être autorisés à participer à la compétition.

Les athlètes participant aux catégories de parakaraté reconnues par la WKF doivent remettre le [formulaire de diagnostic médical de la WKF](#) ainsi que la décharge de responsabilité et le formulaire de renonciation de Karaté Canada. Les athlètes participant à la catégorie de mobilité réduite debout doivent remettre le formulaire médical de Karaté Canada et fournir une attestation de leur déficience ainsi que le code de cette dernière. Tous ces formulaires doivent être envoyés à l'OPTS de l'athlète.

Les décharges médicales et la confirmation de citoyenneté seront téléversées au moyen de Trackie. Karaté Canada avisera par courriel les OPTS membres dès la publication des formulaires et en profitera pour donner d'autres renseignements sur le processus. Les OPTS devront communiquer avec les athlètes pour leur demander de remplir les formulaires remplis et de **les envoyer à Karaté Canada avant le 12 juin 2024.**

Veillez noter qu'aucun formulaire ne sera accepté après cette date ou sur les lieux du championnat. Les formulaires incomplets peuvent entraîner une disqualification de la compétition.

ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER

Les OPTS membres de Karaté Canada recevront un nombre de laissez-passer établi en fonction de la taille de l'équipe qu'ils inscrivent aux Championnats.

Le système de laissez-passer permet de prévenir plusieurs problèmes potentiels, comme la possibilité que les équipes des provinces les plus peuplées comptent trois ou quatre des meilleurs athlètes dans une catégorie. Ce système offre aussi aux athlètes performants qui déménagent d'une province ou d'un territoire à un autre en plein processus de sélection, ou qui ont manqué des épreuves de sélection en raison d'une maladie, d'une blessure ou des exigences du calendrier international, une occasion de participer aux Championnats nationaux, ce qui ne serait pas possible autrement.

Le système n'affecte en rien le processus de sélection adopté par les OPTS pour leur équipe des Championnats nationaux 2024; cette option leur offre plutôt plus de souplesse, ainsi que la possibilité d'inscrire des athlètes supplémentaires qui, d'après les OPTS, ont les habiletés pour participer aux Championnats nationaux ou profiteraient de cette expérience.

RATIO D'ATTRIBUTION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront attribués de la manière suivante :

Taille de l'équipe	<25 athlètes	25-50 athlètes	51-75 athlètes	76-100 athlètes	>100 athlètes
Laissez-passer	2 inscriptions	3 inscriptions	4 inscriptions	5 inscriptions	6 inscriptions

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La sélection des athlètes qui seront inscrits aux Championnats nationaux 2024 grâce au système de laissez-passer sera laissée à la discrétion de chaque OPTS (sous réserve de l'approbation de Karaté Canada); on s'attend cependant à ce que tous les OPTS respectent les exigences minimales suivantes pour l'inscription des athlètes bénéficiant de laissez-passer.

Pour inscrire des athlètes bénéficiant de laissez-passer aux Championnats

nationaux 2024, les OPTS doivent soumettre le nom de ces athlètes ainsi que les catégories auxquelles ils appartiennent (jusqu'à concurrence du maximum de laissez-passer alloués, selon le ratio d'attribution ci-dessus – une inscription compte comme un laissez-passer) à Karaté Canada, par la poste ou par courriel, **au plus tard à minuit (HE), le 31 mai 2024**, ainsi que la confirmation par écrit que chacun des athlètes **répond à au moins un de ces quatre critères** :

1. L'athlète a terminé au quatrième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2023-2024 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
2. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2023-2024 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé 4^e dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé;
3. L'athlète a terminé au cinquième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2023-2024 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
4. L'athlète a terminé au sixième rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2023-2024 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé cinquième dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé.

(La nomination exceptionnelle de concurrents ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus sera étudiée au cas par cas. L'esprit de ces critères sera toutefois respecté dans l'approbation ou le rejet d'une telle nomination.)

Seuls les athlètes qui sont membres de leur OPTS, qui satisfont à au moins un des critères énumérés ci-dessus et dont le nom est soumis à Karaté Canada par les dirigeants compétents de l'OPTS (président, directeur général ou entraîneur-chef de l'équipe) **au plus tard le 31 mai 2024** seront admissibles à participer aux Championnats nationaux 2024 grâce à un laissez-passer. Karaté Canada examinera toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer et



confirmera l'approbation de ces nominations aux OPTS **au plus tard le 4 juin 2024.**

*** À noter : Les OPTS doivent aussi inscrire en ligne, par l'intermédiaire de Trackie, les concurrents bénéficiant d'un laissez-passer approuvé avant la date limite d'inscription en ligne.

ANNEXE 2 – CAMP D'ENTRAÎNEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Au nom des entraîneurs de l'équipe nationale, j'ai le plaisir de vous inviter au camp d'entraînement de l'équipe nationale le **8 juillet 2024** de 9 h à 16 h à Laval.

Ce camp se déroulera à la Place Bell, le même lieu que les Championnats nationaux.

Le camp est ouvert à tous les athlètes qui participent aux Championnats nationaux, ainsi qu'à tous les entraîneurs des OPTS pour travailler ensemble dans le cadre du programme de l'équipe nationale.

Nous souhaitons créer une équipe unie de soutien afin de donner à nos athlètes les meilleures chances de réussite internationale.

Cette année, le camp mettra l'accent sur le développement technique pour le programme junior et sur la stratégie tactique pour l'équipe senior. Chaque session s'appuiera sur les lacunes identifiées par les entraîneurs de l'équipe nationale aux événements internationaux de 2023-2024.

Les entraîneurs des OPTS travailleront aux côtés des entraîneurs de l'équipe nationale pour aider les athlètes de toutes les provinces.

Nous espérons vous voir tous à cette formidable occasion de vous réunir et de développer vos compétences après notre événement principal que sont les Championnats nationaux.

Inscrivez-vous dès maintenant :

https://www.trackie.com/event/NTC_CEN_Laval2024

Rodney Hobson
Responsable technique des sports
Karaté Canada

NATIONAL TEAM TRAINING CAMP

JULY 8, 2024



LOCATION:
PLACE BELL, LAVAL, QC
(COMPETITION VENUE)

**OPEN TO ALL ATHLETES
AND COACHES ATTENDING THE
2024 NATIONAL CHAMPIONSHIPS**

- PHYSICAL PREPARATION
- TECHNICAL & TACTICAL TRAINING
- TEAM PHILOSOPHY
- AND MUCH MORE



**QR CODE FOR
REGISTRATION**



ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS

Note : Sujet à changement

MARDI 2 JUILLET – SHERATON LAVAL

Heure	Activité	Salle de réunion
13 h – 17 h	Accréditation	A-15

MERCREDI 3 JUILLET – SHERATON LAVAL + PLACE BELL

Heure	Activité	Salle de réunion
8 h – 16 h	Pesée – <u>Femmes</u>	A-13
8 h – 16 h	Pesée – <u>Hommes</u>	A-440
9 h – 12 h	Accréditation	A-15
9 h – 12 h	Réunion KC et OPTS (conversation matinale)	Vimont
10 h – 12 h	Formation des bénévoles (billeterie seulement)	A-15
9 h 30 – 18 h 30	Entraînement pour les équipes*	Laval 1-2-3
13 h 30 – 16 h 30	Examens de Dan	Laval sur le lac
16 h 45 – 17 h 30	Réunion HP et OPTS	Vimont
17 h 45 – 19 h 00	Rencontre technique pour les entraîneurs	Vimont
18 h – 18 h 45	Rencontre d'information pour les officiels	Laval 4
18 h – 19 h	Formation des bénévoles (cérémonie d'ouverture seulement)	Place Bell

* Les heures d'entraînement doivent être communiquées aux responsables de l'OPTS avant l'événement.

JEUDI 4 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
8h00-8h30	Réunion pour arbitres
8 h 30 – 9 h	Cérémonie d'ouverture
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes
9 h 30 – 18 h	Compétitions

VENDREDI 5 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

SAMEDI 6 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

DIMANCHE 7 JUILLET

Heure	Activité
8 h – 17 h	Compétitions
8 h – 16 h	Entraînement pour les équipes
19 h – Minuit	Banquet de remise des prix de Karaté Canada (Sheraton Laval, Laval 1-2-3)

LUNDI 8 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
9 h – 16 h	Camp d'entraînement de l'équipe nationale

ANNEXE 4 – TABLEAU D’ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L’ÂGE

	U14*	CADET**	JUNIOR**	U21**	SENIOR***
	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN	DOB/DDN
Kata	30 août 2010 4 juillet 2012	30 août 2008 9 octobre 2010	30 août 2006 9 octobre 2008	30 août 2003 9 octobre 2006	Avant ou en date du 4 juillet 2008
Kumite	30 août 2010 4 juillet 2012	30 août 2008 9 octobre 2010	30 août 2006 9 octobre 2008	30 août 2003 9 octobre 2006	Avant ou en date du 4 juillet 2006
Team Kata	N/A	30 août 2006 9 octobre 2010		30 août 2003 9 octobre 2006	Avant ou en date du 4 juillet 2006
	U16		SENIOR***		
Para	5 juillet, 2008	au	4 juillet 2012	Avant ou en date du 4 juillet 2006	

04-Jul-24 Début des Nationaux KC 2024
 29-Aug-24 Début anticipé des Pan Ams JR 2024
 09-Oct-24 Début anticipé des Mondiaux JR 2024
 23-May-24 Début anticipé des Pan Ams SR 2024

*Les athlètes doivent obligatoirement avoir l’âge minimum de 12 ans le 4 juillet 2024

**Les athlètes qui changent de catégorie d’âge entre le 30 août et le 9 octobre pourront compétitionner dans deux catégories d’âge aux Nationaux

***Les athlètes peuvent compétitionner dans les catégories senior dès l’âge de 16 ans (kata) ou 18 ans (kumité)

(Révisé le 18 avril 2024)

ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2024

Number of Coaches	Required Training/Certification											
1	Comp Dev CERTIFIED											
2	Comp Dev CERTIFIED	Comp Intro TRAINED										
3	Comp Dev CERTIFIED	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED									
4	Comp Dev CERTIFIED	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED								
5	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED							
6	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED						
7	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED					
8	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED				
9	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED	Comp Intro TRAINED			
10	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED	Comp Intro TRAINED		
11	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED	Comp Intro TRAINED	
12	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev CERTIFIED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	Comp Dev TRAINED	CD Karate ATP 6 MSM	CD Karate ATP 3 MSM	Comp Intro CERTIFIED	Comp Intro TRAINED	Comp Intro TRAINED

ALL Provincial Coaches at Nationals must have completed:

- 1 – Making Ethical Decisions ONLINE Evaluation
- 2 – Make Headway in Sports ONLINE module
- 3 – Respect in Sport for Activity Leaders

FIRST TIME Coaches are counted in the total and fill the last spots on the line

ALL Required training must be completed BEFORE Nationals

LEGEND: CD – Competition Development
ATTP – Analyze Technical and Tactical Performance
MSM – Multisport Module

ANNEXE 6 – BANQUET DE REMISE DES PRIX

Karaté Canada est honorée de tenir son banquet annuel de remise des prix le dimanche 7 juillet à l'hôtel **Sheraton Laval**.

Ne manquez pas la célébration annuelle de l'amitié et de l'excellence au sein du karaté canadien!

Les billets, au coût de 92,50 \$ par personne, comprennent un repas ainsi que l'accès au banquet de remise des prix et à la danse qui suivra immédiatement le banquet.

LES BILLETS SONT EN VENTE JUSQU'AU 24 JUIN OU JUSQU'À ÉPUISEMENT, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

Il revient aux OPTS d'acheter les billets de leur délégation, y compris pour les amis et la famille. Les bracelets seront remis aux OPTS lors de l'accréditation.

<https://trackie.com/event/2024KCBanquet>

Notez que les billets sont transférables, mais non remboursables.

Les gérants d'équipe des OPTS doivent signaler les allergies et intolérances alimentaires au gestionnaire des événements avant le 25 juin. Soumettre à cheryl.tataryn@karatecanada.org

Important : Les allergies et intolérances alimentaires ne sont pas des motifs de réduction du prix des billets.

ANNEXE 7 – DATES IMPORTANTES

19 MAI

- Date limite pour fournir la liste d'entraîneur.e.s à Ken Benson (kenkcncpp@gmail.com) et Gillian Benson (gillian.benson@karatecanada.org)
- Date limite pour fournir la liste d'arbitres à Trevor Walmsley (trevor.karate@gmail.com) et Gillian Benson (gillian.benson@karatecanada.org)

4 JUIN

Karaté Canada doit confirmer l'approbation des athlètes nommés dans le cadre du programme Wildcard.

5 JUIN

- Fin de l'inscription en ligne (Sportdata). Les **inscriptions peuvent être modifiées jusqu'au 10 juin; tous les changements sont sujets à l'approbation de Karaté Canada ET à des frais supplémentaires de 100 \$ par changement.**

7 JUIN

- Les athlètes qui annulent leur inscription avant et jusqu'au 7 juin 2024, pour des raisons médicales seulement, et qui fournissent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada avant cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins des frais administratifs de 50 \$.

8 JUIN

Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables** pour toute autre raison, et aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit.

10 JUIN

Tous les paiements doivent être faits à Karaté Canada par transfert électronique seulement. Les frais d'inscription sont passés à 200 \$ par division individuelle (Kata et Kumite) et à 225 \$ par division Kata en équipe. (\$)

12 JUIN

- Date limite pour l'envoi des formulaires de diagnostic médical para (MDF) et des documents associés à Gillian Benson - gillian.benson@karatecanada.org
- Les OPTS doivent s'assurer que tous les compétiteurs ont fourni la documentation requise à Karaté Canada.

18 JUIN

Liste définitive des chambres et paiement aux hôtels (\$).

24 JUIN (ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité)

- Date limite d'achat des billets pour le banquet (\$)

25 JUIN

- Date limite pour le signalement des intolérances alimentaires au banquet à cheryl.tataryn@karatecanada.org

28 JUIN

- IMPORTANT** : Les frais d'adhésion 2024 de chaque OPTS doivent avoir été payés en entier et tous les renseignements requis sur les participants doivent avoir été fournis au bureau de Karaté Canada avant le 28 juin 2024 pour que les inscriptions individuelles des athlètes et des entraîneurs de cette province ou de ce territoire soient considérées comme valides (\$).

1^{er} JUILLET

- Date limite pour l'envoi des informations sur le porte-drapeau des OPTS, ainsi que d'une brève justification du choix du porte-drapeau.
Envoyer à : cheryl.tataryn@karatecanada.org

2 JUILLET

- L'inscription/accréditation officielle débutera à l'hôtel Sheraton Laval.

3 JUILLET

Disponibilité d'un entraînement d'équipe à l'hôtel Sheraton Laval (une journée seulement).

Les pesées auront lieu à l'hôtel Sheraton Laval.

L'enregistrement officiel et l'accréditation se poursuivront à l'hôtel Sheraton Laval.

Les examens Dan se dérouleront à l'hôtel Sheraton Laval.

4 JUILLET

Cérémonie d'ouverture et début de la compétition à la Place Bell.



Disponibilité d'entraînement d'équipe à la Place Bell (jusqu'au dimanche 7 juillet).

7 JUILLET

Le banquet de remise des prix aura lieu à l'hôtel Sheraton Laval (\$).

8 JUILLET

Camp d'entraînement national (\$).

ANNEXE 8 - ÉQUIPEMENT DE KUMITE EXIGÉ

TOUS LES ATHLÈTES EN KUMITE DEVRONT PORTER:

- Protecteur buccal
- Coquille approuvé par la FMK pour compétiteurs masculins
- Gants (rouge/bleu) approuvés par la FMK
- Protège-pieds et protège-tibias (rouge/bleu) approuvés par la FMK

OBLIGATOIRE POUR CADET/JUNIOR/U21/SENIOR:

• Catégories masculines:

- [Protecteur corporel](#) approuvé par la FMK

• Catégories féminines:

- Protecteur combiné: [Protège-poitrine](#) avec demi-protecteur corporel approuvé par la FMK

OU

- [Protège-poitrine](#) ET [Protecteur corporel](#) approuvés par la FMK

OBLIGATOIRE POUR U14 SEULEMENT:

- [Casque](#)
- [Protecteur corporel externe](#)



Référence: [Règles de compétition FMK 2024](#), section 2.2.7. En vigueur à partir du 1er janvier 2024. Les exigences de la FPK et de la FMK pour les événements internationaux sont sujettes aux modifications. Veuillez SVP noter que les athlètes qui ne pourront pas acheter leur propre casque avant pour les Nationaux pourront se servir d'un casque appartenant à Karaté Canada. *Veillez SVP noter que tout équipement de kumité porté dans les catégories élites devra être approuvé par la FMK.*

ANNEXE 9 – LISTE DE KATAS OFFICIELS

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimono No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Geksai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Geksai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakusho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

997. Seisan (Chito-Ryu)

998. Bassai (Chito-Ryu)

999. Sanshiryu (Chito-Ryu)